L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS---SUPPLEMENT.

Bureau--rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 14 AOUT, 1883. 56eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, DEUXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de ladite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 8ème jour de septembre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

GRIMA, FELIX, Jr.—Taxe de 1880, montant à $2 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dumaine, White et Ste. Anne, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 356; le dit lot No. 4 formant l'encoignure des rues Broad et Dumaine, et mesure 145 pieds de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

GROSJEAN, J. O.—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlot borné par les rues Ursulines, Hôpital, Derbigny et Claiborne, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 205; le dit lot No. 17 mesure 21 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

GONZALES, F.A.—Taxe de 1880, montant à $12 85
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 205; le dit lots Nos. 5 et 6 forment l'encoignure des rues Hôpital et Claiborne et mesurent 35 pieds de face à la rue Hôpital sur 80 pieds de profondeur.

GUILLEMINE, Suc. de LOUIS A.—Taxe de 1880, montant à $51 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la rue Chartres, le Passage de la Bourse, et les rues Canale et Douane, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 33; le dit lot No. 12 mesure 21 pieds de face à la rue Chartres sur 98 pieds de profondeur.

GUYOL, T.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, et les rues Gayoso, Salcedo et Toulouse, désignés comme lots Nos. 12 à 15 de l'îlet No. 402; les dits lots Nos. 12 à 15 mesurent 128 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 104 pieds de profondeur.

GUINAULT, JAS. P.—Taxe de 1880, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, et les rues Toulouse, Dorgenois et Broad, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 336; les dits lots Nos. 9 et 10 forment l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Toulouse, et mesurent 62 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 89 pieds de profondeur.

GUILLOT, JOS.—Taxe de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues White, Broad, Dumaine et Ste. Anne, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 356; le dit lot No. 8 mesure 29 pieds de face à la rue White sur 174 pieds de profondeur.

GUILLOT, EDOUARD,—Taxe de 1880, montant à $1 10
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par la rue Orléans, l'Avenue Hagan, et les rues Rendon et Ste. Anne, désignés comme lots Nos. 18, 19 et 20 de l'îlet No. 445; les dits lots Nos. 18, 19 et 20 forment l'encoignure de la rue Orléans et de l'Avenue Hagan, et mesurent 92 pieds de face à la rue Orléans sur 92 pieds de profondeur.

GELE, JEAN M., et JEAN GAZARRE—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par la rue Virginie, le Chemin de la Métairie, et l'Avenue Bienville, formant un triangle, désigné comme îlet No. 631.

HARRISON, BENJAMIN S.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Douane, Bienville, Murat et Olympia, désigné comme îlet No. 596; le dit îlet No. 596 mesure 220 pieds sur 319 pieds.

HARRISON, Mme B. S.—Taxe de 1880, montant à $21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 318; le dit lot No. 3 mesure 76 pieds de face à la rue Esplanade traversant à la rue Quartier, sur 200 pieds de profondeur.

HAGGETT, JOSEPH H.—Taxe de 1880, montant à $13 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Villeré et Rocheblave, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 181; le dit lot No. 5 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur 57 pieds de profondeur.

HACKER, WILLIAM EUGENE—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 230; le dit lot No. 19 mesure 26 pieds de face à la rue Dumaine sur 60 pieds de profondeur.

HAINS, Mme. H.—Taxe de 1880, montant à $2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 254; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 110 pieds de profondeur.

HACKER, EUGENE.—Taxe de 1880, montant à $1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 260; le dit lot No. 17 mesure 25 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue St. Philippe sur 150 pieds de profondeur.

HART, Mme. ALEX.—Taxe de 1880,—montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Rendon, Toulouse et Lopez, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 428; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues St. Pierre et Rendon et mesure 31 pieds de face à la rue St. Pierre sur 100 pieds de profondeur.

HALL, HENRY F.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues White, Dupré, Promenade Carondelet et Toulouse, désigné comme ballast et l'îlet No. 369.

HANLON, JOHN.—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Quartier, Marais et Esplanade, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 143; le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Liberté et Quartier et mesure 27 pieds de face à la rue Liberté sur 25 pieds de profondeur.

HEAPHY, Veuve MICHAEL.—Taxe de 1880, montant à $10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Derbigny, Roman et Douane, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 214; le dit lot No. 23 formant l'encoignure des rue Bienville et Derbigny et mesure 24 pieds de face à la rue Bienville sur 104 pieds de profondeur.

HEARY, WILLIAM.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Hagan, et les rues Douane, Rendon et Canal, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 452; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Douane et mesurent 70 pieds de face à l'Avenue Hagan sur 112 pieds de profondeur.

HERO, ANDREW Jr.—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 102; le dit lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue St. Louis sur 103 pieds de profondeur.

HERRERA, MANUEL.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Broad et Dorgenois, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 339; le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur 84 pieds de profondeur.

HEINARD, MARGUERITE.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Parties de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Phillippe, Bellechasse, White et Broad, désignés comme parties des lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 354; les dits parties des lots Nos. 4 et 5 mesurent 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

HEYDEL, ALPH. A.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Phillippe, Rendon et Lopez, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 433; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

HEYDEL, ALPH. A.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Lopez, Rendon et St. Phillippe, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 433; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Ursulines et Lopez et mesure 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

HORNER, JOSEPH P. et ALS.—Taxe de 1880, montant à $18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peters, Clinton, Douane et Bienville, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 4; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Peters sur 73 pieds de profondeur d'un côté et 69 pieds de l'autre côté.

HORNER, JOSEPH P. et ALS.—Taxe de 1880, montant à $12 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, et les rues Chartres, Douane et Bienville, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 36; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à Passage de la Bourse sur 32 pieds de profondeur.

HORNER, JOSEPH P. et ALS.—Taxe de 1880, montant à $18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Douane et Bienville, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 36; le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face au Passage de la Bourse sur 54 pieds de profondeur.

HOPKINS, Mme. JOSEPH.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Salcedo, Lopez et Dumaine, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 414; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Ste. Anne et Salcedo et mesure 29 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

HOPKINS, Veuve HENRY.—Taxe de 1880, montant à $30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Bassin, Douane et Bienville, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 125; le dit lot No. 5 mesure 26 pieds de face à la rue Rempart sur 125 pieds de profondeur.

HOEY, JOHN.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Hagan, Promenade Carondelet et la rue Toulouse, désigné comme l'îlet No. 458, (triangle).

HOLMES, Mme. LUTHER.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. David, Avenue Carolton, St. Pierre et Toulouse, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 541.

HOLT, ALFRED—Taxe de 1880, montant à $24 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, rue St. Philipe, chemin de la Métarie et la rue des Ursulines, désignée comme îlet No. 408; la dite portion de terre mesure 223 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 2,620 pieds.

HUGOUT, AUGUSTE—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Dorgenois et Rocheblave, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 310; le dit lot No. 12 mesure 24 pieds de face à la rue Quartier sur 104 pieds de profondeur.

HYAMS, HERITIERS DE H. M.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canale et Douane, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 276; le dit lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Galvez sur 120 pieds de profondeur.

HYAMS, HERITIERS DE H. M.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canale et Douane, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 276; le dit lot No. 11 mesure 25 pieds de face à la rue Galvez sur 120 pieds de profondeur.

HYAMS, HERITIERS DE H. M.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canale et Douane, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 276; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Galvez sur 120 pieds de profondeur.

HYAMS, HERITIERS DE H. M.—Taxe de 1880, montant à $6 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Canale, Miro et Douane, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 276; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent, chaque, 43 pieds de face à la rue Galvez sur 1.4 pieds de profondeur, le lot No. 13 formant l'encoignure des rues Galvez et Canale.

HYAMS, HERITIERS DE H. M.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Salomon, St. David et l'avenue Bienville, désignés comme lot du l'îlet No. 537; les dites lots forment l'encoignure des rues Douane et Salomon et mesurent 122 pieds de face à la rue Douane sur 214 pieds de profondeur.

HYAMS, HERITIERS DE H.—Taxe de 1880, montant à $2 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Pierre, avenue Carrollton, Toulouse et St. Louis, désigné comme l'îlet No. 527.

HYAMS, HERITIERS DE H.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. David, Salomon, Ste. Anne et Orléans, désignée comme une portion de l'îlet No. 551, la dite portion de terre mesure 240 sur 120 pieds.

HYAMS, HERITIERS DE H.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain demi-îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St. David, Salomon, Toulouse et St. Louis, désigné comme la moitié de l'îlet No. 551.

HYAMS, HERITIERS DE H. M.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Napoléon, Alexandre, Ste. Anne et Orléans, désigné comme l'îlet No. 572.

HYAMS, ISAAC S.—Taxe de 1880, montant à $1 45
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Bienville et les rues Clark, Génois et Douane, désignés comme lots Nos. 5 à 8 de l'îlet No. 477; les dits lots 5 à 8 forment l'encoignure de l'avenue Bienville et la rue Clark, et mesurent 126 pieds de fa à l'avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur.

INGRAM, GEORGE—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Scott, avenue Taylor, St. Pierre et Orléans, désigné comme l'îlet No. 902.

INGRAM, GEORGE—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Scott, avenue Taylor, Ste. Anne et Orléans, désigné comme l'îlet No. 903.

IMBERT, THEOPHILE—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Ste. Anne et Dorgenois, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 324; le dit lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Orléans sur 104 pieds de profondeur.

IMBERT, THEOPHILE.—Taxe de 1880, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Rocheblave, Orléans et Dorgenois, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 324; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 104 pieds de profondeur.

IMBERT, T.—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, chemin du Bayou, Quartier et Hôpital, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 233; le dit lot No. 10 mesure 21 pieds de face à la rue Prieur sur 64 pieds de profondeur.

INSURANCE UNION COMPANY.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Septième, White et Ursulines, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 452; le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Live Oak sur [illegible] pieds de profondeur.

JANETTI, C.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, promenade Carondelet et St. Louis, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 243; le dit lot No. 13 mesure 114 pieds de face à la rue Roman, sur 127 pieds de profondeur.

JACOBS, F. M.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dorgenois, Broad et Dumaine, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 340; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Ste. Anne et Dorgenois, et mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

JACOBS, F. M.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dorgenois, Broad et Dumaine, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 340; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

JACOBS, F. M.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Broad, White, St. Philippe et Dumaine, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 355; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

JACQUET, J. E.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, White, Broad et Orléans, désignée comme une portion de terre dans l'îlet No. 357; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 174 pieds de profondeur.

JEAN, H. T.—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Ste. Anne, Broad et Dumaine, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 340; le dit lot No. 9 mesure 62 pieds de face à la rue Dorgenois sur 18[illegible] pieds de profondeur.

JESUM, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dupré, Ste. Anne, White et Dumaine, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 373; le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Dupré sur 141 pieds de profondeur.

JORDAN, MARY A.—Taxe de 1880, montant à $7 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Douane et Bienville, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 159; le dit lot No. 14 mesure 24 pieds de face à la rue Villeré sur 96 pieds de profondeur.

JONES, Mme GEORGE—Taxe de 1880, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, St. Louis et Conti, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 380; les dits lots Nos. 13 e 14 mesurent, chacun, 14 pieds de face à la rue Miro sur 81 pieds de profondeur.

JOHNSTON, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à $2 10
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Bienville, et les rues Lopez, Rendon et Douane, désignés comme lots Nos. 3 à 9 de l'îlet No. 424; les dits lots Nos. 3 à 9 mesurent 217 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur.

JOHNSTON, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Lopez, l'Avenue Bienville, et la rue Douane, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 424; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 62 pieds de face à la rue Rendon sur 102 pieds de profondeur.

JOHNSTON, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à $2 10
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane et Rendon, l'Avenue Bienville et la rue Lopez, désignés comme lots Nos. 14 à 20 de l'îlet No. 424; les dits lots Nos. 14 à 20 mesurent 217 pieds de face à la rue Douane sur 102 pieds de profondeur.

JOHNSTON, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lopez, Rendon, l'Avenue Bienville, et la rue Douane, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 424; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 62 pieds de face à la rue Lopez sur 102 pieds de profondeur.

JOURDAIN, Mme J. V.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Broad, White et Ste. Anne, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 356; le dit lot No. 6 mesure 145 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur.

JOHNSON, JOHN—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la rue St. Pierre, l'Avenue Hagan, et les rues Rendon et Toulouse, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 447; le dit lot No. 4 forme l'encoignure de la rue St. Pierre et de l'Avenue Hagan, et mesure 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 100 pieds de profondeur.

JUSTAMOND, Mme A. H.—Taxe de 1880, montant à 70c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olympia, St. Patrick, Conti et St. Louis, désignés comme 2 lots de terre, dans l'îlet No. 601; les dits 2 lots de terre mesurent 43 pieds de face à la rue Olympia sur 157 pieds de profondeur.

JUSTAMONTE, ANNE H.—Taxe de 1880, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bernadotte, St. Patrick, St. Pierre et Toulouse, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 607; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 50 pieds de face à la rue Bernadotte sur 150 pieds de profondeur.

KELLY, JAMES—Taxe de 1880, montant à $1 06
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par le Canal Carondelet, et les rues White, Dupré et Conti, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 3[illegible]; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent, chacun, 30 pieds de face au Canal Carondelet sur 107 pieds de profondeur.

KERR, ROBERT J.—Taxe de 1880, montant à $11 70
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, Canal et Douane, désigné comme l'îlet No. 451; le dit îlet No. 451 mesure 317 pieds sur 277 pieds.

KERR, ROBERT J.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Telemaque, Conti et Avenue Jefferson, désignés comme lots Nos. [illegible]; les dits lots Nos. [illegible] forment l'encoignure des rues Conti et Telemaque et mesurent 192 pieds de face à la rue [illegible] sur 162 pieds de profondeur; les dits lots Nos. [illegible] mesurent 64 pieds de face à la rue Telemaque sur [illegible] pieds de profondeur.

KERR, ROBERT J.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Telemaque, Conti, et Avenue Jefferson, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Telemaque sur [illegible] pieds de profondeur.

KERR, ROBERT J.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par [illegible] rues Conti, Telemaque et [illegible], désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 19 forme l'encoignure de l'Avenue Jefferson et de la rue Conti, et mesure 64 pieds de face à l'Avenue [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur; les dits lots Nos. 20, 21 et 22 mesurent [illegible] pieds de face à la [illegible] sur 138 pieds de profondeur.

KERR, ROBERT J.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Olympia, St. Patrick et Conti, désignés comme 2 lots de l'îlet No. 601; les dits 2 lots mesurent 62 pieds de face à la rue St. Louis sur 111 pieds de profondeur.

KERR, ROBT. J.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, les rues St. David, Toulouse et St. Pierre, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No. 541.

KERR, ROBT. J.—Taxe de 1880, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, St. David, Toulouse et Avenue Carrollton, désignés comme les lots Nos. 13, 14 et 15 de l'îlet No. 541.

KERR, ROBT. J.—Taxe de 1880, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. David, St. Pierre, Toulouse et Avenue Carrollton, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. 541.

KERR, ROBT. J.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. David, St. Pierre, Toulouse et Avenue Carrollton, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 541.

KERR, ROBT. J.—Taxe de 1880, montant à $30 00
Deux parties d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou, les rues Quartier et Esplanade, désignées comme parties du lot No. 7 de l'îlet No. 200 et 201; une partie mesure 120 pieds de face à la rue Claiborne sur 95 pieds de profondeur, l'autre partie mesure 72 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 32 pieds d'un côté et [illegible] pieds de l'autre côté.

KUSSHEON, VEUVE CHARLES.—Taxe de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Canal, St. Pierre et Douane, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 554; le dit lot No. 3 mesure [illegible] pieds de face à la rue Canal sur 110 pieds de profondeur.

KEARNEY, EDWARD—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Murat, Olympia, Canal et Douane, désigné comme l'îlet No. 597; le dit îlet No. 597 mesure 313 pieds sur 314 pieds.

KERNAGHAN, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Helena, St. Louis et Conti, désigné comme îlet No. 624 et 625 (triangle).

KERNAGHAN, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Helena, Conti, St. Louis, Virginie et le Chemin de la Métairie, désignée comme une portion de terre de l'îlet No. 634; la dite portion de terre mesure 240 pieds de face à la rue Helena sur une profondeur de 266 pieds d'un côté et 19 pieds de l'autre côté.

KELLERMAN, E. H. BOEGLIN.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Promenade Carondelet et St. Pierre, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 369; le dit lot No. 13 mesure 28 pieds de face à la rue Rocheblave sur 115 pieds de profondeur.

KELLERMAN, E. H. BOEGLIN.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Promenade Carondelet et St. Pierre, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 369; le dit lot No. 14 mesure 28 pieds de face à la rue Rocheblave sur 115 pieds de profondeur.

KIEFFER, JOHN et JOS.—Taxe de 1880, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Conti, Rendon et Lopez, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 426; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur.

KROW, JOHN—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Canal et Dumaine, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 217; le dit lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Roman sur 148 pieds de profondeur.

KUHLER, STEPHEN—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Johnson, Prieur et St. Pierre, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 264; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Johnson, et mesure 48 pieds de face à la rue Orléans sur 57 pieds de profondeur.

KUHLER, STEPHEN—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Johnson, Prieur et Orléans, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 254; le dit lot No. 2 forme l'encoignure des rues St. Pierre et Johnson, et mesure 47 pieds de face à la rue St. Pierre sur 57 pieds de profondeur.

KUNTZE, VEUVE RUDOLPHE—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 254; le dit lot No. 18 mesure [illegible] pieds de face à la rue Orléans sur [illegible] pieds de profondeur.

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à $3 60
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, désignés comme 10 lots de terre, dans l'îlet No. [illegible].

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible]

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible]

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible]

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible]

LACROIX, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible] désigné comme une portion de terre de l'îlet No. 484 et forme l'encoignure des rues Toulouse et [illegible].

LACOSTE, J.—Taxe de 1880, montant à 75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Olympia, St. Patrick et Conti, désignés comme 2 lots dans l'îlet No. 601; ces dits deux lots de terre mesurent 40 pieds de face à la rue St. Louis sur 111 pieds de profondeur.

LAVIGNE, ADELE—Taxe de 1880, montant à $16 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Dumaine et St. Philippe, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 70; le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Bourbon sur 128 pieds de profondeur.

LAMBERT, CHARLES—Taxe de 1880, montant à $18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Rempart, Dumaine et Ste. Anne, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 114; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur.

LAMOTHE, DESIREE—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Liberté, Dumaine et St. Philippe, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 13; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude sur 138 pieds de profondeur.

LAVIGNE, LEON—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Roman, Dumaine et Prieur, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 236; le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue St. Philippe sur 102 pieds de profondeur.

LACROIX, MARIE F.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Johnson et Galvez, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 265; le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds de profondeur.

LATOUR, Mme. ZEPHIRINE—Taxe de 1880, montant à $9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rocheblave et Tonti, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 313; le dit lot No. 13 mesure 35 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 87 pieds.

LABURTE, JEAN.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet et les rues Toulouse, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 336; le dit lot No. 14 forme l'encoignure de la Promenade Carondelet et la rue Toulouse et mesure 31 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 89 pieds de profondeur.

LANDRY, AUG.—Taxe de 1880, montant à ....$2 4[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, Toulouse, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 336, le dit lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 89 pieds de profondeur.

LANUS, E. Vve. AUG.—Taxe de 1880, montant à $9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 17 de l'îlet No. 341; le dit lot No. 17 mesure 120 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur.

LANUSSE, Vve. AUG.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 341; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Dumaine sur 197 pieds de profondeur.

LABATE, JOSE.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Orléans, Ste. Anne, White et Broad, désigné comme une portion de terre de l'îlet No. 357; la dite portion de terre mesure 120 pieds de face à la rue Orléans sur 80 pieds de profondeur.

LAMERLERE, PIERRE—Taxe de 1880, montant à $4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Gayoso, Salcedo, St. Philippe et Bellechasse, désignés comme les lots No. 9 et 8 de l'îlet No. 407; les dits lots No. 9 et 8 forment l'encoignure des rues Dumaine et Gayoso et mesurent 62 pieds de face à la rue Dumaine sur 160 pieds de profondeur.

LAMARQUE, JEAN—Taxe de 1880, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre et l'Avenue Carrollton et la rue St. David, désignée comme une portion de terre de l'îlet No. 542, la dite portion de terre mesure 6 pieds de face à la rue Orléans sur 651 pieds de profondeur.

LAMOTHE, Mme. A.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Dauphine et Bourbon, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 57; le dit lot No. 11 mesure 42 pieds de face à la rue Ursulines sur 90 pieds de profondeur.

LAVIGNE, L. ET M. A. PERRILIAT—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Derbigny et Claiborne, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. 205; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Hôpital sur 100 pieds de profondeur.

LAVIGNE, L. ET M. A. PERRILIAT—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Dorgenois et [illegible], désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible]

LANDREAUX, FRED.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lopez, Avenue Washington et les rues [illegible], désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Lopez sur 150 pieds de profondeur.

LANDREAUX, FRED.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lopez, Avenue Washington et les rues [illegible], désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Lopez sur 150 pieds de profondeur.

LECONTE, J. B.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Conti et St. Louis, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 98; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 64 pieds de profondeur.

LEE, THOMAS B.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bernadotte, St. Antoine et Douane, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 614; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte et mesure 30 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds de profondeur.

LEE, THOMAS B.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bernadotte, Bienville, St. Antoine et Douane, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 614; le dit lot No. 2 mesure 29 pieds de face à la rue Bernadotte sur 150 pieds de profondeur.

LEE, THOMAS B.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, St. Antoine et Bernadotte, désignés comme les lots Nos. 6 à 11 de l'îlet No. 614; les dits lots Nos. 6 à 11 mesurent, chacun, [illegible] pieds de face à la rue Douane sur 150 pieds de profondeur.

LEE, THOMAS B.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Bienville, Douane et Bernadotte, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 614; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur.

LEE, THOMAS B.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Bienville, St. Antoine, Douane et Bernadotte, désignés comme les lots Nos. 17 à 22 de l'îlet No. 614; les dits lots Nos. 17 à 22 mesurent chacun [illegible] pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds de profondeur.

LEWIS, B. A.—Taxe de 1880, montant à ....$6 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, St. Pierre et Orléans, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 101; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur.

LEVASSEUR, F.—Taxe de 1880, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, promenade Carondelet et St. Louis, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 241; le dit lot No. 12 mesure 114 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds.

LEVASSEUR, F.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par le Bayou St. Jean, avenue Hagan, les rues St. Anne et Dumaine, désignée comme une portion de l'îlet No. 462, la dite portion de terre mesure 30 pieds de face au Bayou St. Jean sur 100 pieds de profondeur.

LEBESQUE, A.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 325; le dit lot No. 4 mesure 37 pieds de face à rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

LEVASSEUR, LOUIS.—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Broad et Dorgenois désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 340; le dit lot No. 3 mesure 61 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur.

LEVASSEUR, LOUIS.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Broad et Dorgenois, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 340, le dit lot No. 13 mesure 62 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur.

LESSEPS, CHAS. Sr.—Taxe de 1880, montant à ....$1 6[illegible]
Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Avenue Hagan et la rue Rendon, désignés comme les lots Nos. 14 à 17 de l'îlet No. 445; les dits lots Nos. 14 à 17 mesurent 92 pieds de face à la rue Orléans sur 92 pieds de profondeur.

LEBLANC, Mme. E.—Taxe de 1880, montant à ....$4 [illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, formant un triangle et borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Bernadotte et St. Patrick, désignés comme lots Nos. 4 à 10 de l'îlet No. 6[illegible]; les dits lots Nos. 4 à 9 mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Pierre [illegible] le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues St. Patrick et Toulouse [illegible] pieds de face à la rue St. Pierre [illegible] pieds de profondeur.

[illegible]

LEBROOK, FRANCIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible]

LEBROOK, FRANCIS—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
[illegible] Anne sur 84 pieds de profondeur.

LOIZ, VICTOR HENRY—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dorgenois et Rocheblave, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Toulouse sur 120 pieds de profondeur.

LHOTE, GEORGE LUCELESTIN—Taxe de 1880, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par Franklin, la Promenade Carondelet et les rues Liberté et Toulouse, désignée comme une portion de terre de l'îlet No. [illegible]; la dite portion de terre forme l'encoignure de la rue Franklin et de la Promenade Carondelet et mesure [illegible] pieds de face à la rue Franklin sur 100 pieds de profondeur.

LHOTE, GEORGE LUCELESTIN—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Marais, St. Louis et Toulouse, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Liberté sur [illegible] pieds de profondeur.

LHOTE, G. LUCELESTIN—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
[illegible]

LHOTE, GEO. LUCELESTIN—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
[illegible]

LHOTE, GEO. LUCELESTIN—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
[illegible]

LHOTE, GEO. LUCELESTIN—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Toulouse, St. Louis et Marais, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Liberté et Toulouse et mesure [illegible] pieds de face à la rue Liberté sur 83 pieds de profondeur.

LHOTE, GEO. Et CELESTIN.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Liberté, St. Louis et Marais, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. 150, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Toulouse sur [illegible] pieds de profondeur.

LODGE, Vve. RUFUS—Taxe de 1880, montant à $11 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Roman, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 225; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 148 pieds de profondeur.

LOVE, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par le Bayou St. Jean, les rues Genois, St. Philippe et Dumaine, désignée comme une portion de terre, dans l'îlet No. 4[illegible]; la dite portion de terre mesure 108 pieds de face au Bayou St. Jean sur 300 pieds de profondeur.

LOBER, Mme HANNAH—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Dorgenois, St. Philippe et Broad désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 342; le dit lot No. 6 mesure 127 pieds de face à la rue Ursulines, sur 148 pieds de profondeur.

LUNDI, Mme P., et H. BURTIN—Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, St. Pierre et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 2[illegible]; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Tonti sur 84 pieds de profondeur.

LYNCH, THOS.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, [illegible] Toulouse, Dorgenois, et Rocheblave, désignée comme une portion de terre dans l'îlet No. [illegible].

MARSTON, Mme. I. S.—Taxe de 1880, montant à $18 00
[illegible]

MAIL, Mme. ANNA M.—Taxe de 1880, montant à $16 20
[illegible]

[illegible] $7 20
[illegible]

MOORE, [illegible] JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $5 40
[illegible]

MAGNOLIA[illegible]—Taxe de 1880, montant à ....$1 8[illegible]
[illegible]

MARTENSTEIN, Mme. A.—Taxe de 1880, montant à $10 40
[illegible] désigné comme le lot No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Bourbon sur [illegible] pieds de profondeur.

MALMOUCHE, [illegible]—Taxe de 1880, montant à $12 60
[illegible] sur 120 pieds de profondeur.

MACARTHY, [illegible]—Taxe de 1880, montant à $4 20
[illegible]

MACARTHY, [illegible]—Taxe de 1880, montant à $3 60
[illegible] rues Toulouse, [illegible] sur 100 pieds de profondeur.

MACARTHY, [illegible]—Taxe de 1880, montant à $4 50
[illegible]

MACARTHY, [illegible]—Taxe de 1880, montant à $10 20
[illegible]

MAUGER, GUSTAVE—Taxe de 1880, montant à $2 10
[illegible]

MAUBERRET, GUS.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, [illegible], désigné comme lot No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Ste. Anne sur 84 pieds de profondeur.

MACK, JNO., et R. C. WHITE.—Taxe de 1880, montant à 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Gayoso, Salcedo et Bellechasse, désignée comme une portion de l'îlet No. 407 (triangle).

MACK, JNO., et R. C. WHITE.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Dix certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Lopez, Salcedo et Bellechasse, désigné comme 10 lots de l'îlet No. 419.

[A continuer sur la quatrième page.]